

Date de dépôt: 4 septembre 2007

Rapport

de la Commission des transports chargée d'étudier la pétition : Flâner à Saint-Gervais

Rapport de M. Alain Meylan

Mesdames et
Messieurs les députés,

C'est sous la présidence de M. Jean-Marc Odier que la Commission des transports a examiné la pétition « Flâner à Saint-Gervais » le 18 septembre 2001 (!).

Nos remerciements vont à M^{me} Caroline Martinuzzi, procès-verbaliste, et à M. Freddy Wittwer, directeur de l'OTC, pour ses précieux conseils techniques.

Comme vous l'aurez constaté, cette pétition a été traitée par la Commission des transports lors de l'avant-dernière législature dans laquelle le rapporteur ne siégeait pas encore au Parlement.

C'est dire si ce rapport demeurera très factuel afin d'apporter une réponse aux pétitionnaires.

Audition des pétitionnaires

La commission a auditionné M^{me} Isabelle Greinier et M. Sébastien Bertrand, représentants du collectif de Saint-Gervais, qui est à l'origine de cette pétition. Bien que créé pour répondre à la question de la précarité du logement, ce collectif a réuni 155 signatures en une après-midi lors de la fête de quartier « Theo » (diminutif de la rue Théodore Lissignol). Cette pétition vise à envisager la suppression du transit à travers la rue Paul-Bouchet et la rue Kléberg.

Les pétitionnaires s'inquiètent du danger que représente la circulation dans ce quartier, notamment en rapport avec la sécurité pour les enfants. Ils font remarquer à la commission que leur demande est double puisqu'elle s'adresse à la fois au Grand Conseil pour ce qui concerne le point 1 et au Conseil municipal de la Ville de Genève pour ce qui concerne le point 2.

Il est constaté que cette petite « Vieille-Ville » est très bien desservie par les TPG et les offres de parkings. Dès lors, la question se pose de savoir pourquoi Saint-Gervais continue à servir de transit.

Les pétitionnaires insistent sur le fait qu'il ne s'agit pas de fermer les rues à la circulation mais bien de trouver des moyens afin d'éviter le transit.

De même, aucun grief n'est relevé contre le parking de Manor.

A la question d'un député qui demande quelles sont les réactions des commerçants du quartier par rapport à cette pétition, M. Broggini précise que de nombreux artisans du quartier ont signé cette pétition et affirment qu'il est nécessaire que les commerçants puissent demeurer au centre du quartier, donc celui-ci doit rester accessible.

Des discussions ont trait à l'accessibilité du parking de Manor, respectivement de son agrandissement, voire de la modification de ses trémies d'accès.

Les pétitionnaires réaffirment ne pas vouloir débattre de ce sujet, car ce n'est pas l'objet de la pétition. Ils ne souhaitent pas non plus qu'un effectif débordant de fonctionnaires de police contrôle le quartier et que de simples aménagements suffiraient à limiter le transit et les courses de voitures, notamment la nuit, qui sont inacceptables.

Discussion sur la pétition 1353

M. Wittwer donne des informations à la commission concernant le plan de circulation qui a été mis en place dans ce quartier en 1993 comme mesures d'accompagnement à l'ouverture de l'autoroute de contournement.

M. Wittwer remarque que les mesures mises en place ne sont pas respectées. Il déclare qu'outre la surveillance, qui doit certes être accentuée, ce sont les aménagements qui font aujourd'hui largement défaut. Ces points sont largement discutés par les commissaires.

Il s'ensuit des discussions concernant le parking de Manor, particulièrement sur les études en cours pour son agrandissement. Certains députés demeurent sceptiques sur la faisabilité et la réalisation d'un tel projet.

Une majorité des députés estime nécessaire de déposer cette pétition auprès du Conseil d'Etat. Toutefois, un député, d'un avis plus nuancé, n'est pas favorable au renvoi de la pétition au Conseil d'Etat, car il craint la suppression du trafic à la rue Paul-Bouquet, ce qui limitera l'accès au parking de Manor.

Tout le monde convient qu'il n'existe pas de solution miracle dans ce quartier alors même que nombre d'études ont été réalisées.

Bien qu'aucune proposition ne soit suggérée par les commissaires, ceux-ci renvoient la pétition 1353 au Conseil d'Etat par 9 voix pour (1 L, 3 S, 1 Adg, 1 R, 1 DC, 2 Ve) et 1 voix contre (R).

Pétition

(1353)

Flâner à Saint-Gervais

Mesdames et
Messieurs les députés,

Le quartier de Saint-Gervais se trouve dans l'hypercentre. Il est desservi autant par les TPG que par les CFF et bientôt par les Mouettes Genevoises.

Meilleure desserte par transports en commun est difficile à imaginer. De très nombreux parkings privés et publics existent dans le quartier même (Grenus, hôtel du Rhône, immeuble Braillard Fils, Mövenpick, Temple) et dans son périmètre immédiat (Cornavin, Cygne, Arcade, Alpes, Seujet, Mont-Blanc).

Malgré cette situation en offre des plus généreuses, le quartier reste le parent pauvre concernant les aménagements en circulation: pas de places publiques, un bouchon permanent, une qualité de l'air et du bruit incompatibles avec les objectifs des normes fédérales, l'impossibilité pour les enfants de sortir seuls, pistes cyclables et trottoirs servant de parkings, etc.

Vu ces éléments, les signataires de cette pétition demandent:

- 1) au Grand Conseil de faire appliquer les arrêtés favorisant les TPG dans le quartier (Coutance et Cornavin) ainsi que de supprimer le transit à travers la rue Paul-Bouchet et la rue Kléberg;
- 2) au Conseil municipal de mettre en œuvre les résolutions adoptées (rues résidentielles) concernant la diminution de la circulation dans le quartier de Saint-Gervais. De fermer la rue Lissignol à la circulation et de rétablir la petite place à sa vocation initiale, à savoir un espace de détente, projet vieux de onze ans.

N.B. : 155 signatures
Collectif de Saint-Gervais
p.a. M. Bertrand
7, rue Jean-Jacques-Rousseau
1201 Genève